

CONTRIBUTION DU VEN. 10/12/2021 10:48

Envoyé par e-mail à : champ-captant-landes-medoc@bordeaux-metropole.fr

De : Marie-Chantal Prouvoyeur

CHAMP CAPTANT DES LANDES DU MEDOC

Une convention aurait-elle été signée entre le Syndicat des sylviculteurs et Bordeaux Métropole ?

- Pas du tout !

- Des discussions ont bien eu lieu, il y a quelques années, entre le Syndicat des Sylviculteurs du Sud Ouest et Bordeaux Métropole, et c'est bien normal sur un sujet aussi inquiétant pour la Profession et toute la Filière Bois derrière elle. Mais jamais une convention n'a été signée entre eux.

- Là aussi, la concertation préalable de Bordeaux Métropole reposerait-elle sur des mensonges ?

- **Ce qu'attend d'abord un sylviculteur, c'est que ce Champ captant des Landes du Médoc n'existe jamais.**

- Ce qu'attendra un sylviculteur en cas d'impact négatif du Champ captant des Landes du Médoc sur sa forêt :
 - c'est d'être indemnisé à juste hauteur en cas de baisse de la vitesse et/ou de la quantité de production de bois,

 - en cas d'impossibilité de continuer à cultiver sa forêt dans les conditions économiques qui étaient celles d'avant des effets très négatifs d'un Champ captant des Landes du Médoc, malgré tout imposé, c'est :
 - d'abord d'être indemnisé à juste hauteur,

 - puis de pouvoir disposer de sa ou ses parcelles **sans condition**, pour la ou les destiner à d'autres possibilités économiques rentables, exemples :
 - vente ou location pour l'installation de champs photovoltaïques,

 - vente ou location pour l'installation d'entreprises (voir article ci-dessous : projet de « Numéric valley » du Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Gironde, entre Bruges et Le Porge),

 - vente en terrain à bâtir,

NOTA BENE : Je suis contre ce projet de Champ captant des Landes du médoc qui repose sur un seul objectif : fournir de l'eau à une très grande partie de la population du département de la Gironde, actuelle et à venir, au plus bas coût, en faisant fi de ce qu'il va provoquer en matière d'abaissement de la nappe d'eau de surface, et de ses conséquences sur toute la biodiversité, et notamment la forêt cultivée (avec sa « filière bois ») qui existent actuellement sur des dizaines (voire des centaines) de milliers d'hectares dans le Sud-Médoc !